MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE
=-=-=--
SECRETARIAT GENERAL
-=-=-=--
AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT
-=-=-=--
DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

BURKINA FASO
-=-=-=--
Unité – Progrès – Justice

Ouagadougou, le 25 JAN 2021

N° 21-00080 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, **le dimanche 07 février 2021**, d'un concours direct de recrutement d'**un (01) Auditeur** pour le compte du **Fonds Spécial Routier du Burkina (FSR-B)**, dans le centre unique de Ouagadougou, au titre de l'année 2021.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2021, titulaires d'un DEA, DESS, Master II (BAC+5) en audit ou de tout autre diplôme reconnu équivalent, justifiant de cinq (05) années d'expériences dans le domaine de l'audit dont trois (03) ans dans un cabinet d'audit à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Directeur Général du Fonds Spécial Routier du Burkina, signée et datée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation en cours de validité ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un Curriculum Vitae (CV) détaillé du candidat.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et sur le site ci-après :

- Période : **du 26 au 30 janvier 2021** ;
- Jours de réception : **du mardi au samedi** ;
- Heures de réception : **de 08 heures à 14 heures** ;
- Site de réception : **Agence Générale de Recrutement de l'Etat (AGRE).**

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves du concours comportent une épreuve écrite et un entretien oral avec un jury.

L'épreuve écrite du concours porte sur un sujet de :
- spécialité ;
- culture générale.

A l'issue de l'épreuve écrite, les candidats seront déclarés admissibles.

Les candidats admissibles subiront un entretien oral avec un jury.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire à l'écrit et celle inférieure à 10/20 est éliminatoire à l'oral.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

Le candidat admis sera immédiatement engagé en qualité de Contractuel du Fonds Spécial Routier du Burkina.

L'appel des candidats est fixé à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Le lieu du déroulement des épreuves sera précisé ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale ★ Secrétariat Général
Le Secrétaire Général

Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon